

A. D. E. L.

Association De l'Environnement pour Lissieu
Association sous le régime de la loi 1901 et du décret du 16 août 1901
Enregistrée sous le n° 0691026811 (Préfecture du Rhône)
Place de la Mairie 69380 – LISSIEU
adel.environnement@hotmail.fr

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de Lissieu

Lissieu le 3 mai 2018

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique du PLU-H qui se tient du 18 avril au 07 juin 2018, vous trouverez ci-dessous, les remarques de l'association ADEL (Association De l'Environnement de Lissieu).

S'il est vrai qu'il faut tenir compte des évolutions législatives, il ressort de l'analyse du projet de PLU-H déposé en mairie, que des modifications sont à prendre en compte pour la commune de Lissieu.

Nous confirmons notre accord pour la réserve retenue à l'unanimité par le conseil municipal du 13 décembre 2017. Le classement des secteurs de LA CLOTRE et BOIS DIEU – CHARVERY – doit être traité de manière uniforme en zone UR1c (CES à 20%).

Cette demande s'appuie sur les éléments suivants :

- Structure des voiries existantes inadaptées à une augmentation importante du nombre de véhicules.
- Pas ou peu d'aménagements destinés aux piétons et cyclistes comme l'indique la récente enquête circulation qui a été organisée par la commune.
- Les secteurs de la Clôtre et Bois Dieu - Charvery ne sauraient relever de la catégorie « des zones de centralité » pour toutes les raisons exposées lors du conseil municipal du 13 décembre 2017 ; il y a lieu de préserver le caractère rural actuel de ces zones.

Nous demandons également que tout nouveau projet soit étudié en tenant compte des caractéristiques des habitations existantes à proximité pour ne pas dénaturer ces sites.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le bureau ADEL